



VILLE DE SION

Service des Finances

A la commission de gestion
du conseil général

POUR INFORMATION

Crédit supplémentaire N° 02 / 2019

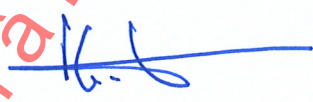
Nature du crédit supplémentaire	☒ Dépense liée selon brochure ☐ Dépense liée selon la nature de la dépense
Objet	Contributions communales à l'IUKB
Dicastère / service concerné	3 Education et Culture
Centre d'activité concerné	304 Hautes Ecoles
Rubrique comptable	304.365 Subventions accordées à des institutions privées
Intitulé de la rubrique ou de l'objet	Fondation universitaire Kurt Bösch
Montant prévu au Budget 2019	CHF 200'000.-
Crédit supplémentaire 2019 demandé	CHF 160'000.-
Justification	Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 de la nouvelle réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT II), les communes sièges d'un établissement cantonal du degré tertiaire doivent contribuer à hauteur de 10% de la masse salariale brutes servie sur le site. La loi fixant la localisation des écoles cantonales du degré tertiaire et la contribution des communes sièges (RS 417.10) s'applique tant aux institutions de formation qu'aux instituts de recherche-développement financés par l'Etat du Valais.

	La Ville de Sion a recouru contre cette pratique auprès du Conseil d'Etat et a gelé le versement des contributions contestées pour les exercices 2012, 2013 et 2014. Suite aux discussions que la présidence a eues avec M. Christophe Darbellay, le Conseil d'Etat a accepté de modifier certains principes de la loi cantonale sur les contributions des communes sièges et renoncé aux intérêts de retard à condition que la Ville, d'une part, paie les montants ouverts et, d'autre part, retire son recours. Le Conseil municipal a accepté la proposition du Conseil d'Etat.
Recettes supplémentaires	-
Remarques	-
Date de la demande	12.08.2019

CONSEIL MUNICIPAL

Le Président :

Le Secrétaire :


Philippe VARONE


Philippe DUCREY

Commission de gestion

Date de réception du crédit supplémentaire : _____

Commentaires :

Date de transmission aux commissaires pour information : _____

CONSEIL GENERAL
Commission de gestion

Le Président :

Le Rapporteur :

Daniel ULRICH

Charles-André REY

Document de travail à l'usage du Conseil général